

Déclaration liminaire de l'Association française des diététiciens nutritionnistes – AFDN

Haut Conseil des Professions Paramédicales

Séance du 20 avril 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les membres du Haut Conseil des Professions Paramédicales,

Monsieur le Ministre Olivier Véran a annoncé le 12 avril des revalorisations de salaires des paramédicaux de la fonction publique hospitalière et territoriale. A ce titre, l'Association française des diététiciens nutritionnistes (AFDN) pensait logiquement que celles-ci concernaient TOUS les personnels paramédicaux soignants, médico techniques et rééducateurs comme le dossier de presse le laisse entendre : « *l'ensemble des personnels soignants (aides-soignants, infirmiers, infirmiers spécialisés, cadres de santé) ainsi que les professionnels médico-techniques et de la rééducation (kinésithérapeutes, manipulateurs radio, ergothérapeutes, orthoptistes, orthophonistes, psychomotriciens ou encore pédicure-podologues)* ». Mais voilà, il n'en est rien.

Différentes publications ou communications laisseraient à penser que certains métiers, dont celui que l'AFDN représente, les diététiciens nutritionnistes, ne seraient pas concernés du fait de la mise en place plus tardive, bien que mise en œuvre dans les prochains mois, de sa réingénierie. C'est ce que nous laisse entendre une conseillère chargée du sujet de l'offre de soins et du Ségur de la santé le 17 avril dernier, et qui doit nous apporter des précisions prochainement.

Mais nous tenons à l'anticiper, il serait inacceptable que les diététiciens nutritionnistes, professionnels de santé rééducateurs, soient mis en marge de cette revalorisation pour ces motifs. Leur investissement et leur dévouement dans la prise en charge nutritionnelle des malades, dont ceux atteints de la Covid-19, est depuis toujours total et absolument nécessaire. Nous le répétons jamais assez, la prise en charge nutritionnelle améliore le pronostic des malades, dont ceux touchés sévèrement par la Covid-19. Ce seul motif justifie une reconnaissance salariale dans ce contexte. Leurs compétences techniques et leurs expertises sont incontournables dans les équipes de soins. Ils sont 14 000 en France pour 600 médecins nutritionnistes, la charge est lourde mais assumée car il s'agit pour eux d'un devoir. De plus, les diététiciens nutritionnistes n'ont pas attendu la réingénierie de leur formation pour se former et répondre aux besoins de santé. La majeure partie ont recours à

35 allée Vivaldi 75012 Paris
Tél 01.40.02.03.02 - Fax 09.70.61.15.93
www.afdn.org - afdn@afdn.org

L'AFDN est membre de :



Fédération Française
de Nutrition



International Confederation
of Dietetic Associations



Réseau Restau'co



European Federation
of the Associations of Dietitians



Union Interprofessionnelle des Associations
de rééducateurs et Médico-techniques



AFDN

Association Française
des **Diététiciens Nutritionnistes**

des formations complémentaires non diplômantes comme des formations diplômantes : DU, DIU, licence, master, doctorats, ils se forment encore et toujours, parfois sur leur temps et leurs deniers personnels.

L'AFDN ainsi que les diététiciens nutritionnistes qu'elle représente, ne comprennent pas le lien entre calendrier de réingénierie des diplômes et revalorisation de professionnels dont l'exercice hospitalier se déroule aux côtés des professions citées plus haut. Une pétition en ligne réunit déjà plus de 5000 signatures en 72 heures à ce sujet¹. Je me fais le témoin d'une profession ayant le sentiment, redoublé par ce dossier, d'être encore négligée et relayée au second plan. Est-il nécessaire de rappeler que pour 1€ investi dans le soin diététique l'Assurance maladie perçoit un gain net compris entre 14 et 63€² ?

Nous demandons que cette revalorisation, qui touchera peut-être 6000 professionnels tout au plus du secteur public, soit appliquée pour notre métier selon le calendrier initial annoncé par Monsieur le ministre Olivier Véran.

Merci d'avance pour le soutien de nos collègues et des membres de cette instance pour que soient reconnus à juste titre nos galons de professionnels de santé.

Ghislain Grodard-Humbert
Président de l'AFDN

¹ https://www.change.org/p/olivier-ve-eran-pour-un-passage-des-di-et-eticiens-de-la-fonction-publique-hospitaliere-en-categorie-a?recruiter=1194253738&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink&utm_campaign=share_petition&utm_term=12fcd2a80a843bfb51f1c23e8783de9

²

Szabolcs, P., Eggersdorfer, M., van Assel, D., Buskens, E., Detze P., Freijer, K.,...Weber, P. (2014). Selected nutrients and their implications for health and disease across the lifespan. *Nutrients*, 6(12), 6076-6094.

Voir aussi sur le plan médico-économique :

Freijer, K. (2018). Nutrition economics and the economic value of the dietitian. *Annals of Nutrition and Metabolism*, 72, 65–79.

SEO Economic Research. (2015, April). The social costs and benefits of dietetics for malnourished patients in hospital. Retrieved from <http://www.efad.org/media/1401/costs-and-benefits-of-dietetics-for-malnourished-patients-in-hospitals.pdf>.

Lammers, M, & Kok, L. (2012). Cost-benefit analysis of dietary treatment. *SEO Economic Research*, 22, 76A.

35 allée Vivaldi 75012 Paris

Tél 01.40.02.03.02 - Fax 09.70.61.15.93
www.afdn.org - afdn@afdn.org

L'AFDN est membre de :



Fédération Française
de Nutrition



International Confederation
of Dietetic Associations



Réseau Restau'co



European Federation
of the Associations of Dietitians



Union Interprofessionnelle des Associations
de rééducateurs et Médico-techniques